

## Note de maintenance PAY2020-056

Adaptations induites par la mise en oeuvre par le CISIRH du concentrateur traducteur de certaines données de paie en vue de la déclaration sociale nominative (DSN)  
Mise à jour de la codification des motifs de fin de fonction ou de fin de situation

### 1- Contexte

Les travaux préalables à la construction du concentrateur DSN par le CISIRH ont mis au jour la nécessité de certaines évolutions des applications de PSOP afin de répondre aux exigences du cahier technique de la DSN en vue de permettre une déclaration correcte via le CTDSN des motifs de suspension ou de fin de la relation de travail quel qu'en le support juridique.

### 2- Mise en œuvre

#### **2.1 Enrichissement de la table de transcodification (annexe 11b)**

Les codes fin de fonction seront transposés selon la table de correspondance suivante mise à jour :

ancienne codification	nouvelle codification
03	03
04	FB, FL
05	05
<b>06</b>	<b>SA, SB, SC</b>
07	07
09	DA, DB, DC, DD, DE, DF, DG, DH, DI
10	10
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
90	FK
91	FH, FI
92	FS
93	FA, FM, FO, FP, FQ, FV
94	FD, FE, FJ
<b>96</b>	<b>FE, FG, FW, FX, FY, SD, SE, SF, SJ, SK, SP, SR, SY, S3, S4, S5, S6, S7</b>
98	FT
**	FT

## **2.2 Unification des modalités de fonctionnement des codes de fin de fonction**

Dans le nouveau contexte DSN, la compatibilité de tous les codes fin de fonction CFIFO avec l'ensemble des codes rémunération doit être assurée. Par conséquent, certains contrôles associant uniquement ces 2 codes seront supprimés.

Tous les CFIFO, qu'il s'agisse d'une fin de situation ou d'une fin de fonction suivent une règle de fonctionnement unique, à savoir celle des fins de fonction.

## **2.3 Notification des suspensions de contrats au sens de la DSN**

La notion de suspension de contrat au sens de la DSN correspond à une suspension de la rémunération avec maintien de la relation de travail avec l'employeur (détachement, disponibilité, etc.).

Pour prendre en compte cette situation dans PAY, il est possible d'utiliser le code rémunération « 30 » associé au code fin de fonction alphanumérique correspondant (qui sera transcodé en code numérique dans PAY).

Il est prévu un contrôle non bloquant entre le code rémunération « 30 » et l'absence de code fin de fonction . Il sera donc possible de forcer un code rémunération « 30 » sans CFIFO.

En conséquence, le code rémunération « 30 » induira l'effacement du fichier BA des mêmes codes IR que le rémunération « 90 » à l'exception des codes IR 0008 et 0474 qui peuvent être notifiés par mouvement de type 05 de mode de calcul D (montant journalier multiplié par le nombre de jours réels du mois).

En l'absence d'intervention du gestionnaire, un code rémunération « 90 » accompagné du code fin de fonction « 92 » (mutation) sera généré automatiquement dans les mêmes conditions qu'actuellement. Le code fin de fonction sera transcodé en FS dans les retours gestionnaires et les fichiers BA transmis au CISIRH.

## **2.4 Contrôle de présence de la date de fin de situation prévisionnelle pour les CDD**

Un contrôle de la date de fin de situation prévisionnelle pour les agents en CDD doit être ajouté. En effet, les agents contractuels en CDD, identifiés sous les codes statutaires 3A à 3N, 3Z, 4F, 4H, 4J et 55 doivent avoir, lors de leur prise en charge, outre un code fin de fonction servi, la date de fin de contrat prévisionnelle obligatoirement servie et supérieure ou égal au premier jour du mois de la paie.

## **Note technique PAY2020-056**

Adaptations induites par la mise en œuvre par le CISIRH du concentrateur traducteur de certaines données de paie en vue de la déclaration sociale nominative (DSN)  
Mise à jour de la codification des motifs de fin de fonction ou de fin de situation

### **Références :**

- EIB\_20-056\_DSN\_CFIFO\_v4.00.odt
- EIB\_20-056\_DSN\_Transco\_CFIFO\_Annexe-11 b.doc
- EIF\_20-056\_DSN\_CFIFO\_v2.4.odt
- FQR\_EIB\_20-056\_DSN\_CFIFO du 200624.odt

### **- Programme PAICTMO**

#### **§AT : Traitements**

La valeur d'échappement positionnée à 96 lorsque le code fin de fonction est alphanumérique sur le fichier mouvement est supprimée.

S'il n'y a pas de transposition, l'article du fichier O2 est réécrit sans changement sur le fichier OZ.

Lorsque le code fin de fonction de O2 est égal à FB ou FL,  
il faut examiner le code rémunération.

Si le code rémunération est inférieur à 90 alors

le code fin de fonction de OZ est égal à la valeur de la table de correspondance (=04)  
sinon il est égal à 96.

#### **§AX : Table de correspondance**

La table de correspondance est mise à jour pour prendre en compte les nouvelles valeurs 2020.

### **- Programme PAIE118**

#### **§BN- 2-4- Contrôle de la zone fin de situation**

##### **§BN-11- Régime de rémunération, REM**

##### **§BN-12- Situation statutaire, STAT**

Certains contrôles associant les codes fin de fonction et rémunération doivent être supprimés ou modifiés pour rendre compatibles tous les codes fin de fonction avec l'ensemble des codes rémunération.

Les contrôles relatifs aux codes fin de fonction obsolètes sont modifiés pour les mettre les mouvements en anomalie non forçable.

##### **§BN-11- Régime de rémunération, REM**

Si le code rémunération est égal à 30, il faut que le code fin de situation soit servi. Ce contrôle n'est pas bloquant.

##### **§BN-12- Situation statutaire, STAT**

Sur le mouvement de type 02, pour les agents en CDD dont le code statutaire (CSTAT) est égal à 3A à 3N, 3Z, 4F, 4H, 4J ou 55 et le code rémunération est différent de 90,

- le code fin de fonction (CFIFO) doit être servi

- la date de fin (DFIFO) doit être servie et être supérieure au mois de la paie (AMOPAY)  
sinon il y a anomalie non forçable avec un "F" dans DFIFO

Le passage d'un agent d'un CDD (code statutaire compris entre 3A et 3K) à un CDI (code statutaire compris entre 3P et 3Y) est contrôlé pour vérifier l'obligation de la prise en charge par un nouveau dossier. Si une anomalie est détectée elle est non forçable avec "F" dans CSTAT.

#### **- Programme PAIE120**

##### **§KA : contrôle des mouvements 05**

Lorsque l'agent a un code rémunération 30, les indemnités de code '0008' et '0474' sont autorisées.

##### **§KP : contrôle des mouvements 45**

Un mouvement 45 est incompatible avec un code rémunération 30

##### **§LH : contrôle des mouvements 22**

Tous les codes fin de fonction suivent une règle de fonctionnement unique. La comparaison entre BA initial et BA mis à jour s'effectue quel que soit le code fin de fonction pour la valorisation de la date de fin de situation sur IND22.

##### **§LK : Contrôle de la zone rémunérations précalculées**

La zone "Rémunérations permanentes précalculées" est incompatible avec un code rémunération 30

##### **§LU : Contrôle des codes statutaires des agents en CDD**

Pour les agents en CDD dont le code statutaire (CSTAT) est égal à 3A à 3N, 3Z, 4F, 4H, 4J ou 55 et le code fin de fonction (CFIFO) n'est pas servi, un mouvement 02 est créé sur le fichier ER-EREUR4 servi avec le CFIFO du BA-BASPAY et accompagné du message d'erreur suivant : "code Finsit obligatoire pour ce code stat".

#### **- Programme PAIE150**

##### **§BM03 Fin de rémunération - Suspension de contrat**

Pour les agents ayant un code rémunération '30' et une date de fin de fonction atteinte, une mise à jour automatique du fichier BA est effectuée par création d'un mouvement 02 portant un code rémunération à '90' et un code fin de fonction à '92'.

##### **§BQ30 : Effacement des indemnités**

Création du paragraphe pour l'effacement du fichier BA des mêmes codes IR que le REM 90 à l'exception des codes IR 0008 ,0474 et 1359.

#### **- Programme PAIE155**

##### **§AT**

Lorsqu'il n'y a pas de correspondance entre les fichiers BA et O2, si le code de fin de fonction du fichier BA est égal à '92', il est transcodé en 'FS'.

Une historisation des mouvements des gestionnaires sauvegardés est nécessaire pour pérenniser la transcodification du BA. Le fichier OZ est constitué en sortie.

Le mouvement ne sera pas réécrit sur l'historique si l'agent n'est pas connu sur le fichier BA. Le mouvement dont la date d'effet est la plus récente est pris en compte pour la transcodification.

#### **- Programme PAIK260**

##### **§KI.10.30 : Mise à jour du montant des précomptes**

Le code rémunération '30' est aligné sur le code rémunération '90'.

**- Programme WX7E**

**§BP : mise en fin de fonction**

Pour les agents ayant un code régime de rémunération (CREMU) égal à "01", mais n'ayant perçu aucune rémunération au cours de l'année, le fichier MOUCAR de mouvements de type 02 REM 90 à effet du 1er janvier N+1 sera créé avec un CFIFO 92.

**- Programme CBAE**

**§AF: traitement**

Le fichier BA en entrée est issu de PAIE155.

Le code fin de fonction en sortie est celui du BA.

## **Consignes d'exploitation PAY2020-056**

Adaptations induites par la mise en œuvre par le CISIRH du concentrateur traducteur de certaines données de paie en vue de la déclaration sociale nominative (DSN)  
Mise à jour de la codification des motifs de fin de fonction ou de fin de situation

### **1) Fichier BA issu de PAIE155**

Ce fichier doit être envoyé au CISIRH en lieu et place de celui issu de PAIE150.

Ce fichier est placé en entrée de la chaîne des retours gestionnaires. (cf Gli CCB00)

Il est à destination des programmes PAICBAE et PAICEAB.

Cf GLI CH1-3 modifié

### **2) Historisation des mouvements avant transcodification de CFIFO**

Le fichier OZ issu de PAIE155 est historisé pour utilisation en entrée de PAIE155 du mois suivant par tri fusion avec le fichier SG des mouvements sauvegardés du mois issus de PAICTMO.

Le tri est modifié :3,20,A,27,4,D,25,2,D,23,2,D

Cf GLI CH1-3